

**PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE COMTÉ**

Comité de suivi des fonds européens 2007-2013 et 2014-2020

Réunion du vendredi 21 novembre 2014

Compte-rendu

Le comité de suivi commun aux programmes européens 2007-2013 et 2014-2020 en Franche-Comté s'est réuni le 21 novembre à Besançon, à l'Hôtel de Région, sous la présidence de Madame Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté, et de Monsieur Stéphane Fratacci, Préfet de la région Franche-Comté.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Pierre Magnin-Feysot, Vice-Président du Conseil régional de Franche-Comté, Monsieur Gilles Da Costa, Directeur Général des Services du Conseil régional de Franche-Comté accompagné de Monsieur Axel Limacher, Monsieur Laurent Moynac, Monsieur Pierre André, Monsieur Dominique De Filippo, Monsieur Jean-Marc Capra, Madame Thérèse Bole, Monsieur Jean Blanchet, Madame Amélie Chappaz, Madame Anne-Hélène Bunod, Monsieur Jérôme Zappella, Madame Ethel Grain, Madame Marion Potier, Madame Pauline Treissac, Madame Catherine Guey, Madame Julie Gaudin, Monsieur Félix Bugaj et Madame Mathilde Henin
- Monsieur Eric Pierrat, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales accompagné de, Monsieur Jean-François Islasse, Madame Annick Linard, Madame Patricia Vionnet, Madame Sylvie Gautherot, Monsieur Pierre-Olivier Charles, Madame Marjorie Helmany, Madame Béatrice Locatelli
- Madame Christine Dubief, Préfecture du Doubs
- Monsieur Stéphane Glenadel, Monsieur Fabien Malard, Préfecture du Jura
- Monsieur Luc Chouchkaieff, Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Saône accompagné de Monsieur Dominique Viennet
- Madame Angélique Sutti et Madame Pauline Graffe, Préfecture du Territoire de Belfort
- Monsieur Joël Bourgeot, Sous-Préfecture de Saint Claude
- Monsieur Pascal Sanna, Sous-Préfecture de Montbéliard
- Monsieur Jean-Michel Boudart et Monsieur Brice Geny, Conseil Général du Doubs
- Monsieur Denis Jeunet, Vice-Président du Conseil Général du Jura accompagné de Madame Stéphanie Faucher
- Madame Joëlle Laure-Libersa, Vice-Présidente du Conseil Général de Haute-Saône accompagnée de Madame Colette André

- Monsieur Yves Ackermann, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort accompagné de Monsieur Jean-Pierre Lehec, Monsieur Sébastien Bugnon, Madame Nathalie Monniot,
- Madame Christine Funazzi, Conseil général de l'Ain
- Monsieur Rachid Belbachir, Pays de Montbéliard Agglomération
- Madame Ghislaine Violet, Communauté d'Agglomération Belfortaine
- Monsieur Pascal Curie, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon accompagné de Monsieur Sylvain Koesler,
- Monsieur Guillaume Perrin, Ville de Vesoul
- Madame Anne Herzog, DGS Mairie d'Offemont représentant l'AMF du Territoire de Belfort
- Madame Valérie Vivot, Chambre Régionale d'Agriculture
- Monsieur Jeean-Michel Chauvin, Chambre de Commerce et d'Industrie de Région
- Madame Iva Gailly et Monsieur Carsten Rasmussen, Commission européenne, Direction générale de la politique régionale
- Monsieur Andréa Mancini, Commission européenne, Direction générale de l'emploi
- Madame Belen Disdier Rico et Monsieur Jan D'Hulst, Commission européenne, Direction générale de l'agriculture
- Monsieur Jean-Luc Linard et Madame Estelle Wurpillot, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur Frédéric Comode, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur Aimery Lehmann, Madame Magali Guedot, Madame Annie Krebs, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Monsieur Frédéric Clerc, Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
- Monsieur Jean-Yves Chamboux-Leroux, DRFIP
- Monsieur Régis Bect, Délégation Régionale ASP Franche-Comté
- Madame Danièle Dulmet et Madame Catherine Pistolet, Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- Madame Nathalie JABRY, Pays Vesoul Val de Saône
- Monsieur Philippe Petitjean, Parc Naturel régional Haut-Jura
- Monsieur Alex Sontag, FRSEA
- Monsieur Stéphane Sauce, Jeunes Agriculteurs
- Monsieur Carlos Fontinha, MEDEF
- Monsieur Daniel Gueldry, CFE CGC
- Monsieur Jean-Louis Duprez, CGT
- Madame Dominique Lavie, Union Régionale CIDFF
- Madame Sabah Mahiddine, PRADIE
- Madame Brigitte Lemarchand, Association franc-comtoise Missions Locales Espaces Jeunes
- Monsieur Gauthier Noël, Monsieur Julien Péa et Madame Béatrice Fuin, Président de la Maison de l'Europe en Franche-Comté
- Monsieur Sébastien Guilbert, EDATER
- Madame Michelle Cassard, Cabinet AUGÉ

Excusés :

Aubert Blandine	ADEME
Abry Jacques	AMF de la Haute-Saône
Auclair Patrick	SGAR Mission Europe
Bittard François	Commissariat à l'Aménagement du Jura
Carles Pierre	AMF du Territoire de Belfort
Chabaud Laurent	Conseil général du Jura
Charles Nicole	Union Régionale CIDFF
Charlot Bruno	Sous-préfecture Pontarlier
Chretien Alain	Ville de Vesoul
Daussy Nathalie	Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales Adjointe
Discors Stéphanie	CGET
Dore Didier	Sous-préfecture Lure
Eme Edwige	Pays des 7 Rivières
Favret Jacky	URA Communes Forestières
Godard Charlotte	Pays Lédonien
Gremaud Hubert	URAF Franche-Comté
Guichon Fabrice	Délégation régionale ASP Franche-Comté
Guyenet Pierre-François	Préfecture du Doubs
Houlley Eric	Pays des Vosges Saônoises
Humbert Aline	Conseil régional de Franche-Comté
Janex François	Centre National de la Propriété Forestière Délégation de F-C
Luthringer Virginie	Pays des Vosges Saônoises
Renevier Michel	Chambre Régionale d'Agriculture
Roy Dominique	CESER
Skrzypczak Sophie	Conseil général de la Haute-Saône
Tron Jean-Yves	Force Ouvrière
Venet Henri	UIMM

Madame la Présidente du Conseil régional de Franche-Comté accueille les participants. Elle souligne le caractère exceptionnel de ce comité de suivi, marquant ainsi le lancement du nouveau programme FEDER/FSE 2014-2020. En tant que nouvelle autorité de gestion pour les programmes régionaux, elle indique que la Région a pleinement conscience des enjeux concernant à la fois les travaux de clôture et la mise en œuvre des programmes nouveaux, plus concentrés, suite à des choix contraignants qui ont impacté les politiques régionales (mise en place de fonds spécifiques pour la biodiversité et pour les infrastructures numériques, notamment). Elle souligne l'importance de la continuité dans le mode de travail avec l'Etat et remercie Monsieur le Préfet pour cette collaboration, permettant un basculement efficace entre les deux programmes, notamment par le transfert des agents de l'Etat. Elle remercie l'ensemble des services de la Région qui ont participé à l'élaboration du programme ainsi que l'implication de l' élu référent, Monsieur Pierre Magnin-Feysot. Enfin, elle salue le travail de la Maison de l'Europe pour faire connaître l'Europe.

Monsieur Carsten Rasmussen, chef de l'unité France à la DG REGIO de la Commission européenne, félicite l'ensemble des partenaires qui ont permis au programme opérationnel FEDER/FSE Franche-Comté et Massif du Jura de figurer parmi les premiers programmes adoptés en Europe. Il souligne ce véritable exploit, qui est le fruit de choix politiques et techniques, dans un climat de travail et de coopération aisée avec la Commission. Il précise également que ce comité est le tout premier comité de suivi pour la période 2014-2020 en France. Concernant les contraintes imposées en matière de concentration des crédits du PO FEDER/FSE, il indique que les concentrations imposées sont respectées, voire même dépassées (73,5% sur les 4 premiers thèmes (OT) au lieu des 60% imposés, 18% des crédits sur l'urbain - parmi les plus élevés en France, plus de 29% sur l'énergie) et salue le courage politique et le travail des services qui ont permis de parvenir à ces résultats, rappelant la nécessité d'autres sources de financements pour couvrir les besoins qui n'auraient pas pu être conservés dans le PO (notamment les infrastructures TIC et la biodiversité). Il rappelle enfin que, dans ce contexte de défiance vis-à-vis de l'Europe, il est indispensable d'investir au mieux les fonds européens et de montrer leur spécificité et leur valeur ajoutée, particulièrement par le biais du bon travail de communication mis en œuvre par la Région Franche-Comté, l'Etat et la Maison de l'Europe.

Monsieur Andréa Mancini, représentant la DG EMPLOI de la Commission européenne, se joint aux félicitations concernant l'adoption du PO FEDER/FSE parmi les 4 premiers programmes français et souligne le travail effectué au niveau de la région, en bonne intelligence avec la Commission. Il se félicite également de l'adoption du PO national FSE et de son volet régional, qui a montré un très bon effort de concentration des ressources en direction des personnes les plus éloignées du marché du travail et se dit confiant dans les résultats à venir. Il rappelle la synergie nécessaire entre les différents programmes (PO FEDER/FSE et PON FSE), avec des actions liées entre les deux programmes.

Monsieur Jan d'Hulst, représentant la DG AGRI de la Commission européenne, indique que le Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 est sur la bonne voie. Une réunion de travail organisée la veille du comité de suivi avec les services permet de constater que les travaux sont bien avancés, et d'espérer que le PDR sera adopté d'ici quelques mois. Il souligne que l'élaboration d'un PDR représente un très gros travail, précisant que seuls 3 PDR seront adoptés en 2014 sur les 120 PDR en Europe, aucun en France. Il salue le travail des services régionaux, rappelant que le PDR est constitué de deux volets, régional et national, ce dernier étant lui aussi en cours de discussion avec le

Ministère de l'Agriculture. Enfin, il précise qu'un travail collaboratif intense sur le volet régional doit être mené pour stabiliser le contenu et obtenir un accord informel sur le PDR, et pouvoir ainsi commencer à programmer en début d'année 2015, sans nécessairement avoir obtenu l'adoption formelle du programme.

Monsieur le Préfet félicite à son tour les services du Conseil régional, de l'Etat et de la Commission européenne, pour l'ensemble des travaux conjoints qui ont permis d'arriver à l'adoption précoce du programme FEDER/FSE. Il souligne l'importance pour les porteurs de projet de trouver une transition entre les deux programmes, notamment par l'intermédiaire du transfert des personnels de la Mission Europe, de la DRAAF, du Commissariat de Massif et de la DIRECCTE au Conseil régional. Il rappelle également que l'adoption du programme FEDER/FSE et du PON FSE permet de connaître dès aujourd'hui le cadre de travail, et que s'agissant du FEADER, l'avancement des travaux permet de penser que le cadre sera stabilisé dès le début de l'année 2015. Les travaux de clôture vont désormais permettre de garantir la transition entre les programmes de la meilleure façon possible.

Madame la Présidente propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Programmes européens 2007-2013

1.1 Approbation du compte-rendu du comité de suivi du 31 janvier 2014

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du Comité de Suivi du 31 janvier 2014.

Le compte rendu du Comité de Suivi du 31 janvier 2014 est approuvé.

1.2 Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » FEDER 2007-2013

a) Etat d'avancement et stratégie de fin de programmation

Monsieur ISLASSE présente l'état d'avancement du volet FEDER du PO 2007-2013 qui, avec 99,4 %, se situe dans la trajectoire nationale au niveau de la programmation et en avance de 4 % sur la moyenne nationale des paiements aux porteurs. Le cap du dégageement d'office de fin 2014, est d'ores et déjà dépassé avec 107 % de certification des tranches 2007/2012.

Ces taux marquent des disparités selon les axes du programme.

L'axe 1 dédié à la recherche, l'innovation et la compétitivité, avec la programmation des derniers dossiers dont le dossier de l'INRA de Poligny et la reprogrammation de dossiers soldés, affiche un taux de programmation et FEDER de 98,7 % et un disponible de 0,910 M€, qui alimente, par le biais de la flexibilité entre axe, la thématique « efficacité énergétique dans le logement social » de l'axe 3 « environnement ».

La programmation de l'axe « territorial » après la programmation des derniers dossiers TIC et dossiers ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) représente 99,7 % de la dotation de la maquette et laisse un disponible de 0,10 M€ qui aura vocation à rester sur cet axe dont le taux moyen des opérations est bien en deçà du taux moyen de la maquette. Le reliquat

permettra prioritairement de remonter les taux des dossiers générateurs d'emploi et de croissance.

Sur l'axe 3, à l'issue des dernières programmations, la surprogrammation de 0,680 M€ (soit 2,8 % de la dotation de l'axe) absorbe une partie du disponible de l'axe 1.

L'enveloppe affectée au Massif du Jura (axe 4) est désormais programmée à 100 %. Plusieurs importants dossiers d'infrastructures programmées tardivement nécessiteront une vigilance quant à la fin de réalisation dans le délai (fin 2015).

Enfin, sur l'axe « assistance technique » dont le taux de programmation est de seulement 89,4 %, l'autorité de gestion a conservé des moyens (0,530 M€) pour le financement des dépenses de fonctionnement de communication sur les réalisations, d'évaluation et enfin les salaires des agents jusqu'au transfert définitif.

A fin 2014, à l'exception de l'axe « assistance technique », tous les dossiers prévus sur la gestion 2007-2013 étaient programmés. Les enjeux de l'année à venir (2015) portent sur

- l'accélération des travaux de certification de dépenses par les services instructeurs pour éviter l'engagement fin 2015 et leur sécurisation en amont du versement du solde
- le renforcement de la vigilance sur les dossiers susceptibles de présenter des difficultés dans la réalisation
- consommation à 100 % de l'enveloppe FEDER en utilisant la flexibilité de 10 % entre axe et en identifiant des dossiers prioritaires déjà programmés qui pourraient recevoir un abondement FEDER
- la préparation d'une actualisation de la maquette financière si cela s'avère nécessaire.

Madame GAILLY, DG REGIO, qui suit la Franche-Comté depuis 2 ans, constate avec cette présentation un bon suivi du PO. Pour les prochains comités de suivi, un focus sur les résultats est attendu. La Commission européenne insiste également pour que les fonds alloués soient versés le plus rapidement aux bénéficiaires.

Monsieur le Préfet de Région prend note de ces deux observations et convient que les délais de traitement des demandes de paiement sont à améliorer.

b) Les travaux de clôture

Madame LINARD, Mission Europe du SGAR, présente le calendrier des travaux de clôture, la notion de fin de projet, le point d'avancement des dossiers et une situation de la trésorerie.

A partir de deux dates fixées dans les règlements communautaires (31 décembre 2015, fin d'éligibilité des dépenses, 31 mars 2017, date limite d'envoi des documents de clôture à la Commission), les autorités nationales ont arrêté des étapes intermédiaires pour fluidifier les travaux des différents intervenants :

- 31 juillet 2015 : fin de la programmation

- 1er mars 2016 : fin des travaux de certification des dépenses par les instructeurs
- 1er novembre 2016 : envoi du dossier de clôture complet au Ministère de l'Intérieur

Les lignes directrices de clôture prévoient des dispositions pour les projets qui ne seraient pas opérationnels à la date du 31 décembre 2015, date limite d'acquittement des factures par les porteurs en laissant la possibilité à ces derniers de rendre leur projet opérationnel d'ici la présentation des documents de clôture à la Commission lorsque le coût total est inférieur à 5 M€, ou d'ici le 31 mars 2019 si le coût total est supérieur à 5 M€.

Pour ces derniers, sous certaines conditions, une possibilité de phasage du projet entre le PO 2007-2013 et le PO 2014-2020 est ouverte.

Au 3 novembre 2014 sur les 794 opérations programmées, 348 restent à solder soit 44 % du total en nombre de dossiers et 35 % en montant FEDER à certifier.

Avec 84 % de l'enveloppe FEDER d'ores et déjà déléguée, nous disposons d'une trésorerie relativement abondante permettant d'honorer les demandes de paiement. Toutefois, compte tenu du versement du solde final (5 % soit 7,340 M€) en fin 2017 voire 2018 et de l'objectif de programmation à 100 %, une stratégie de fin de paiement devra être arrêtée par un prochain comité de suivi.

Monsieur le Préfet relève que la fluidité demandée aux porteurs contribuera à clôturer plus rapidement le programme. Le transfert des personnels de l'Etat au Conseil régional, effectué en une seule vague, a bien pris en compte la quotité d'ETP nécessaire à l'ensemble des travaux de clôture.

1.3 Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » FSE 2007-2013

Monsieur LEHMANN, DIRECCTE, présente l'état d'avancement du volet FSE 2007-2013 et les propositions de redéploiement des crédits sous-réalisés.

L'autorité de gestion du volet FSE à la différence du FEDER, a anticipé les sous-réalisations à venir, avec un taux de programmation global qui s'établit à 108,2 % début novembre 2014.

La situation est différenciée par axe avec 4 axes en surprogrammation et un axe en sous-réalisation.

L'axe 1 dédié à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques avec 104 % de programmation devrait revenir à l'équilibre à la clôture de l'ensemble des opérations.

Pour l'axe 2, dédié à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi affiche une surprogrammation importante, avec un taux de 119 % en provenance de la sous-mesure 2.2.1 « formation des demandeurs d'emploi » gérée par le Conseil régional.

Un réajustement des données à hauteur de la maquette ramènera le taux à 100 %.

En revanche, la sous-mesure 2.1.1 « accompagnement des demandeurs d'emploi » par Pôle Emploi, dégagera une sous-réalisation estimée à 500 000 € de FSE.

L'autorité de gestion propose de transférer cette somme sur la sous-mesure 2.1.1 par abondement de la subvention globale du Conseil régional.

L'avis du Comité de Suivi est sollicité sur cette proposition de transfert.

Le taux de programmation de l'axe 3 « cohésion et inclusion sociales » de 103,2 % intègre les dernières programmations des PLIE et Départements, gestionnaires de subventions globales. Il est rappelé que ces derniers ont bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 460 000 €.

La prise en compte des corrections financières résultant des contrôles et plan de reprise, ramènera le taux de programmation de l'axe à 100 %.

Enfin, le taux de programmation de l'axe 4 « investir dans le capital humain et les mises en réseaux, l'innovation, les actions transnationales » de 98,1 % devrait rester stable jusqu'à la clôture.

La surprogrammation de l'axe « assistance technique » résulte d'ajustements à faire par l'autorité de gestion. Les opérations de contreparties publiques nationales et la dernière tranche de l'externalisation des CSF restent à programmer en 2015.

En termes de déclaration de dépenses, le cap du dégagement d'office, atteint en juin, sera dépassé en fin d'année.

Sur la proposition de transfert entre sous-mesure de l'axe 2, aucune observation n'est soulevée.

Monsieur MANCINI, DG EMPLOI, note avec satisfaction.

<p>La proposition de transfert de 500 000 € de FSE de la sous-mesure 2.11 vers la sous-mesure 2.2.1 est approuvée.</p>

1.4 Programme de développement rural FEADER 2007-2013

Monsieur LINARD, DRAAF, présente rapidement un point d'avancement du programme de développement rural FEADER, qui a fait l'objet d'un Comité de Suivi spécifique le 20 novembre.

Concernant l'axe LEADER, le taux de programmation au 30 septembre 2014 s'élevait à 85 % et 48% de la maquette est payé. Sur cet axe, les engagements sont encore possibles jusqu'en avril 2015. Globalement, après transfert de 45 000 € entre 2 Groupes d'Action Locale, l'enveloppe devrait être presque consommée à l'exception de 20 000 € qu'il est proposé de redéployer au niveau national.

Concernant la phase transitoire entre les deux périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020, deux volets ont été mis en place.

Le volet 1, doté de 186 207 €, régit selon les règles 2007-2013 et imputé sur le budget 2007-2013, a été entièrement engagé. Le second volet, représentant environ 50 M€, régit selon les règles 2007-2013 et imputé sur le budget 2014-2020, porte sur 7 dispositions (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, Plan de Performance Énergétique, Installation des

jeunes agriculteurs, Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel, Prime à l'Herbe AgroEnvironnementale, Mesures AgroEnvironnementales, Desserte forestière). Il doit être engagé avant le 31 décembre 2014.

Monsieur Jan D'Hulst indique qu'il est important en fin de programme de rappeler les dispositions à prendre vis-à-vis des échéances de clôture. Il faut encourager la fourniture des documents nécessaires. Le Plan de Développement Rural hexagonal est national. Un Comité de Suivi national se tiendra en décembre. Aucun dégageement d'office n'est prévu.

1.5 Politique de la pêche FEP 2007-2013

Une prolongation de ce programme sur 2014 a permis de financer une nouvelle action collective portant le montant engagé sur la période à 391 000 €

Monsieur LINARD relève un bon équilibre du programme réalisé entre la production primaire et la transformation et aussi entre la pisciculture de bassin et celle d'étang.

1.6 Programme Interreg IVA France Suisse 2007-2013

Sur les 55 M€ d'€ de FEDER, 51,36 M€ sont programmés (après deux dégagements d'office successifs, la maquette est ramenée à 53,542 M€)

Monsieur MAGNIN-FEYSOT illustre le programme de quelques exemples de réalisations transfrontaliers.

2. Programmes européens 2014-2020

Avant de passer aux points techniques inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Pierre Magnin-Feysot présente la nouvelle organisation de la Région Franche-Comté, nouvelle Autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020.

Cette nouvelle fonction repose sur un vice-président (Monsieur Pierre Magnin-Feysot), une direction générale adjointe Europe, Recherche et Coopération et une direction Europe dédiée. La direction Europe travaille en lien étroit avec les directions opérationnelles (formation, recherche, économie, aménagement du territoire, efficacité énergétique, ressources agricoles et naturelles...) et avec les directions supports (ressources humaines, informatique, budget et finances...).

La Direction Europe est organisée en 3 services :

- Service Pilotage des programmes en charge du suivi des programmes, comportant un chargé de mission par fonds (FEDER, FSE, FEADER et FEDER Interreg) ;
- Service Projets européens en charge du suivi des projets, comportant des chargés de projets thématiques ;
- Service Suisse et Interreg, en charge du suivi des projets Interreg France-Suisse et des sujets transfrontaliers.

2.1 Présentation du règlement intérieur

Monsieur Pierre Magnin-Feysot présente les éléments contenus dans le projet de nouveau règlement intérieur du comité de suivi.

La réunion préparatoire du 20 novembre avec la Commission a permis d'apporter quelques modifications complémentaires par rapport au document transmis aux membres du comité de suivi. Elles portent sur les points suivants :

- Rajout d'une mission du comité de suivi à l'article 4 : « le comité de suivi assure les fonctions exercées par le comité de suivi des programmes FEDER, FSE, FEADER et FEP 2007-2013 » ;
- Rajout à l'article 6.1 d'une mention précisant que les membres du comité de suivi sont informés des résultats des consultations écrites avec synthèse des réponses;
- Modification du délai d'envoi des documents aux membres du comité de suivi. Il est proposé un délai d'une semaine, sauf en cas de présentation d'un rapport annuel d'exécution ou de mise en œuvre où le délai sera de deux semaines.

Monsieur Stéphane Sauce, représentant le syndicat des Jeunes Agriculteurs, demande si les syndicats, et notamment les Jeunes Agriculteurs, seront toujours membres du comité de suivi.

Monsieur Carsten Rasmussen précise que le comité de suivi doit englober l'ensemble du partenariat. Il estime nécessaire de préciser ce que représentent les forces vives régionales.

Madame la Présidente assure que la composition du comité de suivi 2014-2020 sera reconduite dans la continuité du comité de suivi 2007-2013 et que la liste à jour de la composition du comité de suivi sera envoyée à tous les membres.

Sur cette base, aucune autre observation n'est formulée.

2.2 Programme opérationnel FEDER/FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020

2.2.1 Avancement des travaux

Monsieur Pierre Magnin-Feysot présente l'état d'avancement des travaux dans le cadre du PO FEDER/FSE.

L'architecture du programme est rapidement rappelée, ainsi que les objectifs spécifiques. Tous les documents utiles sont en ligne sur le site www.europe-en-franche-comte.eu.

Le programme a été déposé officiellement le 31 octobre dernier (Version 1.2 faisant suite à deux vagues d'observations de la part de la Commission européenne, l'une en juillet portant sur 101 remarques, l'autre fin octobre portant sur 17 remarques complémentaires) et adopté par la Commission le lundi 10 novembre dernier, parmi les 4 premiers programmes français.

Le programme entre désormais dans sa phase de mise en œuvre, avec de nombreux chantiers engagés :

- Rédaction du document de mise en œuvre (DOMO), présentant les critères de sélection des opérations
- Rédaction du descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) examiné par l'autorité d'audit nationale (CICC) dans le cadre de la procédure de désignation officielle de l'Autorité de gestion,
- Préparation des documents types, notamment le dossier de demande,
- Premiers appels à projets :
 - Appel à manifestation d'intérêt concernant la RIS3, lancé entre février et juillet 2014, permettant de labelliser des projets qui pourront bénéficier de l'axe 1 (objectifs spécifiques 1.1 : infrastructures de recherche RIS3, 1.2 : projets collaboratifs RIS3 et 2 : TIC) ;
 - appel à projets pour sélectionner les autorités urbaines de l'axe urbain du PO, lancé entre septembre 2014 et janvier 2015. Dans un second temps, les autorités urbaines retenues auront pour mission de sélectionner les projets sur leurs territoires, projets d'envergure, intégrés et structurants.

2.2.2 Validation des premières fiches du DOMO

Monsieur Axel Limacher présente quelques fiches prioritaires du document de mise en œuvre (DOMO) pour approbation par le comité de suivi, afin de permettre un démarrage

rapide de la programmation. La sélection des fiches présentées s'est faite sur la base des sollicitations faites à la Région depuis le début de l'année 2014.

- **Axe 1 – FEDER – Recherche Innovation Entreprises**

- OS 1.1 - Infrastructures de recherche RIS3 et OS 1.2 - Projets collaboratifs RIS3

Taux FEDER maximum : 60 à 80%, dans la limite des régimes d'aide

Taux FEDER moyen de l'OT : 60%

Toutes dépenses éligibles à l'exception de la construction/extension de bâtiments

Projets collaboratifs : implication nécessaire des entreprises comme indiqué dans la RIS 3 (la majorité des aides publiques pour un projet collaboratif doit bénéficier aux entreprises)

Sélection par appels à manifestation d'intérêt (AMI)

- OS 1.3 – Création transmission-reprise et OS 1.4 – compétitivité des PME

Taux FEDER maximum : 50%, dans la limite des régimes d'aide

Taux FEDER moyen de l'OT : 35%

Toutes dépenses éligibles à l'exception de la construction/extension de bâtiments (sauf structures d'insertion dans l'OS 1.4)

Pour accompagnement/sensibilisation/animation, soutien limité à 3 ans, évaluation demandée à l'issue de l'opération

Soutien aux projets collaboratifs (pour la partie Entreprises)

- **Axe 3 – FEDER - efficacité énergétique**

- OS 3.2 : Logement social

Conditionné à l'atteinte du niveau BBC avec gain minimum de 120 kWh/m²/an

Mise en place d'un système de bonus (plafond par logement de 3500 € ou 4000 € si le gain est supérieur à 200 kWh/m²/an)

Appel à projets dérogatoire non-BBC en 2015 ou 2016

- OS 3.3 : Bâtiments d'enseignement supérieur

Conditionné à l'atteinte du niveau BBC avec gain minimum de 120 kWh/m²/an

Sélection des opérations suite à un appel à projets

- Ingénierie technique (dans l'OS 3.2 et 3.3)

Taux FEDER : 50% des dépenses éligibles (cible : social ou enseignement sup.)

- **Axe 4 – FSE**

Les modalités opérationnelles concernant le FSE 2014-2020 se trouvent dans la continuité de la subvention globale Région pour le FSE au titre du programme 2007-2013. Dans ce cadre, 2 objectifs spécifiques sont prévus :

- OS 4.1 : Connaissances de base

Taux de 50% de FSE

Formations ciblées sur les personnes en difficulté par rapport aux connaissances de base

- OS 4.2 : Qualification

Taux de 50% de FSE

Formations qualifiantes, d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4

- **Echanges avec les membres du comité de suivi :**

Monsieur Curie, vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, intervient sur deux thèmes.

- Concernant l'axe urbain, il rappelle que le Pôle métropolitain s'est engagé et qu'il a recruté un agent pour assumer la charge de travail. Il demande si le financement de ce poste pourra être pris en charge par le FEDER. Monsieur Axel Limacher répond que le pôle existe juridiquement et qu'il a été considéré que le FEDER constituait un accélérateur. Ainsi, le Pôle doit être en capacité d'assumer ses missions pour bénéficier des 26 M€ qui sont attribués à l'axe urbain. Il indique qu'il n'est pas prévu d'assistance technique sur ce volet. Madame la Présidente souligne également l'effort particulier de concentration qui a été fait dans le PO FEDER/FSE sur le volet urbain, où les enveloppes financières dépassent les exigences du niveau européen et national.
- Concernant l'efficacité énergétique dans le logement social, en sa qualité de président de Grand Besançon Habitat, il regrette le saut imposé dans le DOMO de 120 kWh/m²/an, en plus de l'atteinte du niveau BBC, précisant qu'un dossier actuellement en cours à Planoise ne rentrerait pas dans ces

critères. Monsieur Axel Limacher précise que le saut de 120 kWh/m²/an était le point d'arrivée du programme FEDER 2007-2013 et que les dossiers du vivier permettent de penser que ce seuil est adapté aux opérations proposées. Monsieur Jean-François Islasse complète en indiquant que 17 projets sur les 27 du vivier sont au-delà de ce saut de 120 (et parmi eux, 10 dépassent même le saut de 200). Monsieur Yves Ackermann intervient en demandant si l'enveloppe dédiée à cette thématique sera bien épuisée, dans le cas contraire, la règle nécessiterait un assouplissement par abaissement du seuil. Monsieur Carsten Rasmussen souligne le choix courageux qui a été fait par l'Autorité de gestion sur cette mesure et insiste sur l'exemplarité que doivent montrer les projets soutenus par les fonds européens. Il rajoute que si le constat est fait que ces critères sont trop restrictifs, il sera toujours possible de les modifier plus tard, mais pas dès le début de la programmation. Madame la Présidente rappelle que les fonds européens n'ont pas vocation à financer la totalité des programmes de rénovation en Franche-Comté mais de sélectionner les meilleurs d'entre eux par rapport aux objectifs fixés dans le programme, soulignant qu'il existe aussi d'autres sources de financement que le FEDER, et notamment le programme Effilogis. Elle précise enfin qu'un unique appel à projets dérogatoire d'un montant limité se déroulera en 2015, concernant les logements qui n'atteindraient pas le niveau BBC.

Monsieur Stéphane Sauce, représentant du syndicat des Jeunes Agriculteurs du Doubs, intervient pour comprendre la complémentarité avec le FEADER sur les mesures de soutien à la création/reprise d'entreprises (OS 1.3). Monsieur Jean-Luc Linard répond que la distinction se fait sur le public aidé : si celui-ci est éligible au FEADER, il sera aidé par le biais du PDR. Dans le cas contraire, il pourra être aidé par le PO FEDER/FSE. Monsieur Jean-François Islasse complète en rappelant le cadre de performance imposé dans l'objectif spécifique 1.3 du PO FEDER/FSE.

Monsieur Philippe Petitjean, représentant le Parc Naturel Régional du Haut Jura intervient pour savoir quel sera le périmètre de consultation pour l'adoption des fiches DOMO à venir, en cas de consultation écrite. Il souhaite avoir une meilleure lisibilité sur le contenu du règlement intérieur, particulièrement sur la composition du comité de suivi et les représentations. Monsieur Axel Limacher assure qu'un complément précis de la liste des personnes membres du comité de suivi sera envoyé à tous les membres. Concernant le DOMO, il rajoute qu'il s'agit d'une période exceptionnelle de transition, ce qui explique la présentation rapide de quelques fiches DOMO prioritaires. Dans le cas des éventuelles consultations écrites à venir, l'ensemble des membres sera destinataire des documents par voie électronique.

Madame Brigitte Lemarchand, représentant le réseau des missions locales Espace jeunes, pose la question de l'éligibilité des missions locales aux mesures de l'axe 4 du PO FEDER/FSE en tant que prescripteur de formation (notamment pour des actions ciblées sur le décrochage, le développement du projet professionnel voire l'accompagnement des jeunes sous main de justice). D'autre part, elle souhaite en savoir davantage sur l'articulation avec les mesures FSE confiées aux conseils généraux. Monsieur Axel Limacher indique que le PO FEDER/FSE n'interviendra que sur le champ de la formation (opérateur de formation ou organisme en charge de formation). Il n'est pas possible de préjuger de l'éligibilité de la structure qui n'est pas un organisme de formation agréé, mais les actions présentes dans le

PO FEDER/FSE portent bien sur des actions de définition du parcours de formation uniquement. Concernant l'accompagnement des publics et notamment des publics jeunes et en décrochage scolaire, Monsieur Aimery Lehmann répond que cet aspect est traité par le PO national FSE. Enfin, en réponse à la deuxième partie de la question posée, il précise que le volet inclusion, quant à lui, sera géré par chacun des 4 départements, selon des axes d'intervention qui ne sont pas encore complètement précisés, même si le cadre général est posé (accord entre l'ADF et la DGEFP).

Monsieur Yves Ackermann pose la question de l'impact de la fusion des régions sur le suivi des programmes européens en région. Monsieur Carsten Rasmussen précise que ce choix relève des autorités françaises. La fusion des régions n'ayant pas été abordée dans l'accord de partenariat de la France, il indique que la Commission européenne saura trouver une solution quand la question se posera vraiment.

- **Soumission au vote :**

Les documents présentés sont approuvés (abstention de l'Association régionale des Missions Locales et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon).

Madame la Présidente annonce que le premier comité régional de programmation se réunira le 19 décembre 2014.

- **Fiches DOMO à venir :**

Le travail va désormais se poursuivre pour écrire le plus rapidement possible les dernières fiches DOMO (énergies renouvelables, mobilité durable, Massif du Jura, urbain, usages numériques).

Les premières fiches présentées pourraient être les fiches concernant la méthanisation et la mobilité durable, avec un objectif pour la fin d'année 2014. Un recours à une consultation écrite du comité de suivi pourrait être envisagé.

2.2.3 Présentation des résultats de l'évaluation ex-ante spécifiques aux instruments financiers :

Le cabinet EDATER, représenté par Sébastien Guilbert, a présenté les résultats de cette étude ex-ante, spécifique aux instruments financiers. Elle est un préalable obligatoire à l'abondement d'instruments financiers par les fonds européens.

Les défaillances du marché de financement en Franche-Comté ont été précisées ainsi que les préconisations du cabinet pour répondre à ces défaillances.

Parmi les préconisations, on retrouve des instruments de nature variée (capital investissement, garanties, prêts) permettant de soutenir les projets d'innovation, les différentes phases de la vie des entreprises (création, développement, transmission et mutation). Ils permettraient de mobiliser plus de 10 M€, contre 2,1 M€ sur la période 2007-2013.

2.3 Programme opérationnel national FSE 2014-2020

Monsieur Lehmann, rappelle que le PO national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole (PON FSE) a été adopté par la commission européenne le 10 octobre 2014. La DGEFP avait notifié l'enveloppe des crédits déconcentrés à la région Franche-Comté par note du 6 mai 2014, soit 51,47 M€ répartis sur les axe 1 , 2 et 3 du PO national.

Une présentation est faite de l'architecteur de gestion du FSE en région.

M. Lehmann rappelle que le FSE 2014-2020 est géré par deux autorités de gestion : la Région au titre du PO FEDER / FSE régional et l'Etat et son représentant, monsieur le Préfet de région, autorité de gestion déléguée sur le volet déconcentré du PON FSE.

Les priorités d'investissements, objectifs spécifiques et types d'actions éligibles au PO national FSE sont ensuite présentées pour chacun des 3 axes d'interventions.

- Axe 1 : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emplois les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles, et développer l'entrepreneuriat ;
- Axe 2 : anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels ;
- Axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Si les opérations sélectionnées au titre des axes 1 et 2 seront réceptionnées et instruites par les services de l'Etat, celles relevant de l'axe 3 et concernant la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale seront programmées par les départements dans le cadre de délégations de gestion en subventions globales, qui leurs seront attribuées par l'autorité de gestion déléguée.

Monsieur Lehmann rappelle ensuite les principes de bonne gestion qui devront gouverner la mise en œuvre du programme et constitueront des critères de sélections des opérations : la simplicité de mise en œuvre, la valeur ajoutée apportée par le FSE au regard des dispositifs relevant du droit commun , la prise en compte des priorités transversales - égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et vieillissement actif, le caractère innovant, la dimension partenariale, la capacité à contribuer aux objectifs généraux et spécifiques du programme FSE.

Enfin, deux modalités de mise en œuvre sont importantes pour la gestion des dossiers :

- La dématérialisation : les demandes de subventions sont dématérialisées et à déposer sur le site « Ma démarche FSE » dès que les appels à projets seront émis sur le site. Elles constitueront la base des dossiers de gestion des opérations ;
- La prise en compte forfaitaire des dépenses sera généralisée sous trois régimes : forfait de coût indirects de 15 % des dépenses de personnel, forfait de coût indirects de 20 % des dépenses hors prestations, forfait de 40 % des dépenses de personnels couvrant tous les autres coûts. Ces dispositions visant à simplifier les procédures et en alléger le coût seront appliquées de façon systématique.

2.4 Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Monsieur Pierre Magnin-Feysot présente l'état d'avancement des travaux de préparation du PDRR.

Les dispositifs de transition précédemment évoqués ont permis d'éviter une année blanche. Ainsi à titre d'exemple plus de 120 dossiers de bâtiments d'élevage ont été programmés, le Plan de Performance Energétique a été un vrai succès, 34 dossiers de desserte forestière ont pu être engagés dans une première vague et une 2^{ème} vague est en cours, et 209 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'aide à l'installation.

Deux appels à projets ont été lancés par anticipation, l'un pour le soutien préparatoire LEADER, l'autre étant l'appel à candidature LEADER qui permettra leur sélection. De plus un appel à candidature pour les Projets Agro-Environnementaux est en cours.

La Commission a donné très récemment 499 remarques sur le projet de PDR qui lui avait été transmis mi-mai. Elles sont nombreuses mais ne remettent pas en cause fondamentalement le programme : il s'agit surtout de réécriture. Une réunion a été organisée avec la Commission à la fin du Comité de suivi FEADER d'hier pour établir la méthodologie de réponse aux remarques.

Monsieur Alex Sontag, représentant la FRSEA, souhaite un travail collectif intelligent pour être opérationnel. Il est satisfait de ce qui a pu être fait en 2014 notamment pour l'installation des jeunes agriculteurs, mais il observe que le texte du cadre national sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques n'est pas toujours réaliste.

Monsieur Jan d'Hulst observe que l'élaboration du programme est un travail complexe et de longue haleine. Le nombre d'observations est dans la moyenne des autres régions. Il s'agit d'ajustements, il n'y a pas de gros problèmes. Pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques une négociation est en cours entre la Commission et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Madame la Présidente du Conseil régional indique que tout est fait pour commencer rapidement mais la région est dépendante du cadre national qui s'impose. Elle interpelle le Ministère sur les ajustements à faire en ce qui concerne les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Monsieur Jean-Luc Linard indique qu'un travail est en cours au niveau local et que, de manière concertée, les difficultés détectées sont diffusées au niveau national.

2.5 Programme Interreg VA France Suisse 2014-2020

Dans la continuité du programme 2007-2013, la Région Franche-Comté est l'autorité de gestion de ce nouveau programme Interreg V France-Suisse, en cours de finalisation, après avoir reçu 40 remarques de la part de la Commission européenne. L'envoi du programme définitif est prévu fin novembre 2014, pour une adoption espérée avant la fin de l'année 2014.

Monsieur Pierre Magnin-Feysot rappelle les grands principes de ce programme de coopération transfrontalière (coopération de proximité territoriale entre la France – 5

départements, et la Suisse – 7 cantons, projets co-portés et co-financés France-Suisse) et détaille les axes prioritaires du programme :

Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants (13 M€)

Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel (17M€)

Axe 3 : Encourager le transport durable (25 M€)

Axe 4 : Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre (7M€)

Il souligne enfin l'augmentation importante de l'enveloppe totale du programme, passant à 66 M€ de FEDER et 50 M CHF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Fait à Besançon, le 2 MARS 2015

Le Préfet de région



Stéphane FRATACCI

La Présidente
du Conseil Régional



Marie-Guite DUFAY